

DÉPARTEMENT
NORD

CANTON
DENAIN

COMMUNE
DOUCHY-LES-MINES

N° 020-st-2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de Douchy Les Mines,
Vu la loi du 5 avril 1884,
Vu le Code Général de l'Administration des Collectivités Territoriales,
Considérant les travaux de réalisation de fouilles pour réparation de câble Enedis par l'entreprise SADE CGTH-ESCAUTPOINT sise ZAE les Bruilles, rue de la Cokerie, 59278 ESCAUTPONT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour régler la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : A compter du lundi 10 février 2020 durant 1 semaine, le stationnement sera strictement interdit au droit des travaux de l'avenue Anatole France.

ARTICLE 2 : L'entreprise aura à charge dans le secteur concerné la fourniture, la pose et la maintenance de toute signalisation temporaire réglementaire.

ARTICLE 3 : l'enlèvement éventuel des véhicules en infraction se fera aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de Police EF, Chef de la subdivision de Police de Denain, Monsieur le Directeur Général des Services de Mairie et M. le Directeur de la SADE CGTH seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Douchy-les-Mines, le 7 février 2020

2/ Le Maire,
Michel VENIAT

